

## 1 RESUME NON TECHNIQUE

### 1.1 Présentation du demandeur

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Papaïchton
<b>Adresse</b>	Hôtel de ville - place du Fromager - le Bourg 97316 PAPAÏCHTON
<b>Représenté par</b>	Le Maire <i>Mr DEIE Jules,</i> Tél : 05 94 37 30 00 @ : mairie.Papaïchton@gmail.com
<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage</b>	<i>Mme BILOQUET Laetitia</i> Tél : 06 94 22 43 43 @ : laetita.biiloquet@agriculture.gouv.fr
<b>Dossier élaboré par</b>	SUEZ CONSULTING (SAFEGE) Agence de Guyane Route de Montabo 2 avenue Gustave Charlery 97300 CAYENNE Tél : 05 94 28 35 99

### 1.2 Localisation du projet

<b>Commune</b>	Papaïchton
<b>Lieu-dit / adresse</b>	Bourg de Papaïchton Accessible depuis St-Laurent-du-Maroni en parcourant 250 km de cours d'eau Depuis le bourg de Maripasoula par la piste, situé à 40 km au Sud-Est
<b>Références cadastrales</b>	« 362 0F00 35 »
<b>Coordonnées géographiques</b>	Système de référence RGF95/UTM 22 N F3 : X = 150 996 m ; Y = 421 696 F4 : X = 150 970 m ; Y = 422 085 m
<b>Propriétaire</b>	En cours d'acquisition auprès de l'état pour la partie de la parcelle correspondant au périmètre rapproché des forages



## Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Autorisation des deux forages F3 et F4 sur la commune de Papaïchton en Guyane

Les cartes ci-après permettent de localiser le projet :

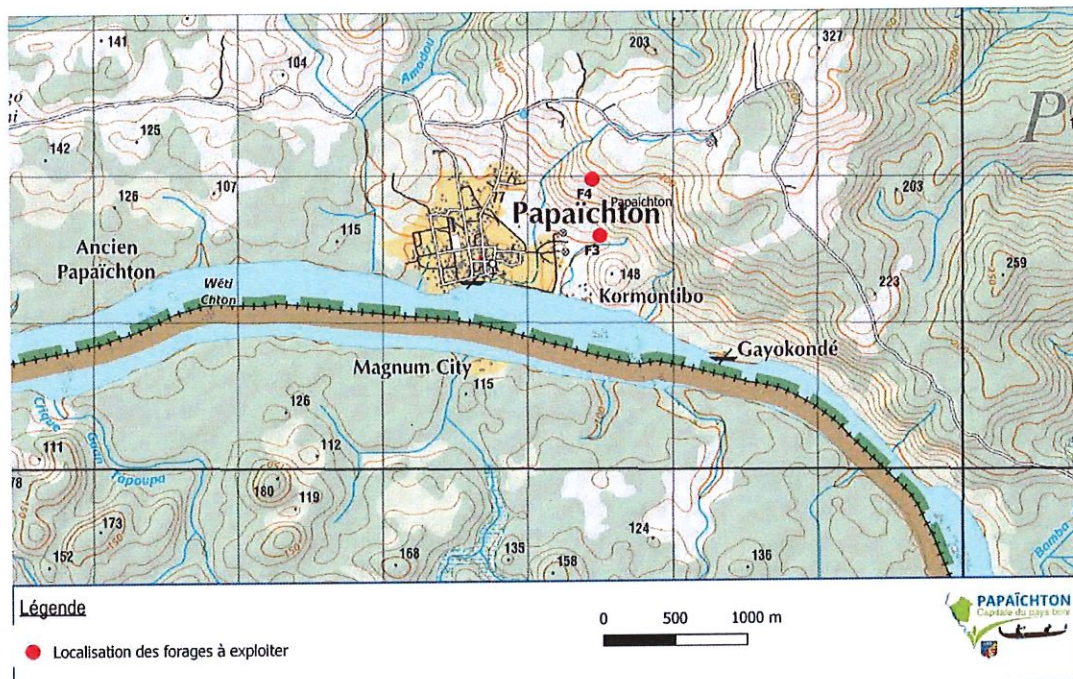


Figure 1 : Plan de situation du projet



Figure 2 : Localisation des nouveaux forages

## Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Autorisation des deux forages F3 et F4 sur la commune de Papaïchton en Guyane



### 1.3 Description du projet

Deux forages F1 et F2 existent déjà et permettent d'alimenter le bourg de Papaïchton via un réseau d'alimentation.

Le présent projet correspond à l'équipement des 2 forages PAP1 et PAP2, renommés respectivement F3 et F4, finalisés en octobre 2018. Il s'agit de relier ces forages aux équipements existants et de traiter l'eau, le cas échéant.

Plus précisément, le projet consiste en :

- La création des voies d'accès aux forages F3 et F4,
- L'équipement des forages F3 et F4, avec :
  - La finition et la protection des forages,
  - La pose d'une pompe adaptée et des équipements hydrauliques pour chaque forage,
- L'équipement électrique des forages F3 et F4,
- La réalisation de bassins brise-charge en sortie des forages,
- La pose d'un réseau d'adduction entre les forages et la bache de reprise,
- La matérialisation des périmètres de protection immédiats des forages,
- La réhabilitation de la bache de reprise.

La durée des travaux est estimée à 3 mois

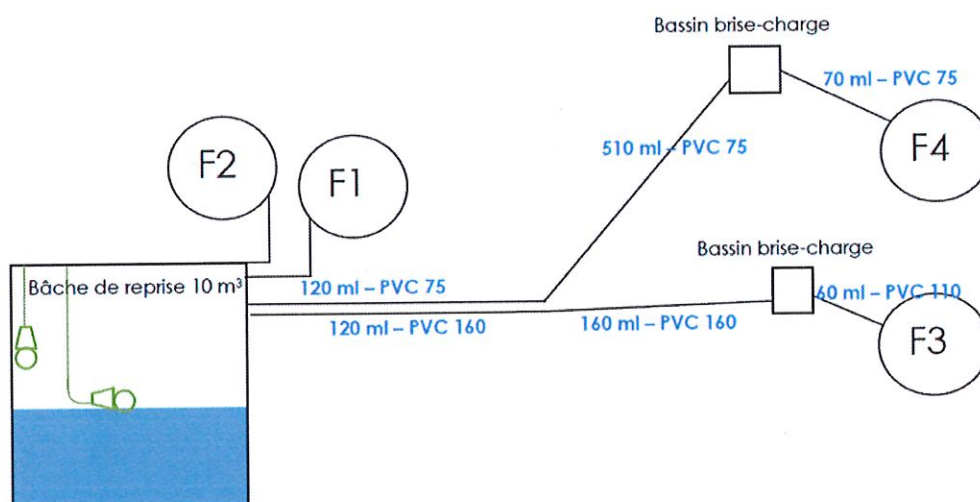


Figure 3 : Fonctionnement général du projet



# Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Autorisation des deux forages F3 et F4 sur la commune de Papaïchton en Guyane



## 1.4 Cadrage réglementaire

Sources :

- ▶ Articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement (ex-Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau),
- ▶ Articles R 214-1 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration, et à la nomenclature des opérations soumises au Code de l'Environnement.

Les articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement disposent que « **sont soumis à déclaration ou autorisation de l'autorité administrative les installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la salubrité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque inondation, de porter atteinte gravement à la qualité de l'eau ou à la diversité du milieu aquatique** ».

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 est détaillée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement.

Du point de vue de la nomenclature des opérations soumises au Code de l'Environnement, le projet est concerné par la rubrique suivante :

Tableau 1 : Rubrique de la nomenclature concernée

Rubrique de la nomenclature	Régime
<p>1.1.2.0. Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :</p> <p>1° Supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an (<b>AUTORISATION</b>) ;</p> <p>2° Supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/ an mais inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/ an (<b>DECLARATION</b>)</p>	<p>Les débits envisagés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Forage 3</b><ul style="list-style-type: none"><li>□ 15 m<sup>3</sup>/h</li><li>□ 20h/24h</li><li>□ soit 109 500 m<sup>3</sup>/an.</li></ul></li><li>○ <b>Forage 4</b><ul style="list-style-type: none"><li>□ 5 m<sup>3</sup>/h</li><li>□ 20h/24</li><li>□ soit 36 500 m<sup>3</sup>/an.</li></ul></li></ul> <p>Le projet est donc soumis à <b>DECLARATION</b>.</p>

## 1.5 Document d'incidence

Le tableau ci-après synthétise les sensibilités des différents milieux par rapport au projet ( exploitation des forages F3 et F4) :

**Tableau 2 : Tableau de synthèse des enjeux**

Type	Item	Spécificités et sensibilité des milieux	Hierarchisation des enjeux
Eaux de surface	Aspect quantitatif	Imperméabilisation des sols et modification des ruissellement.	1
	Aspect qualitatif	Risque pollution des eaux de surface	1
	Risques naturels	Aucun aléa cartographié au droit du projet dans le PPRN Le projet est situé en dehors de l'emprise des crues du Maroni de 2006 et 2008 cartographiée	0
Eaux souterraines	Aspect quantitatif	Eaux souterraines déjà exploitées	2
	Aspect qualitatif	La masse d'eau est en bon état chimique au sens du SDAGE. Les analyses réalisées par l'ARS au droit du futur forage montrent des eaux de bonne qualité	1
Milieux naturels	Espaces naturels sensibles	Le projet ne s'inscrit dans aucun espace naturel sensible. Il est localisé au sein du Parc Amazonien de Guyane	0
Usages des eaux	Eau potable	Deux captages déjà existants pour l'alimentation AEP du bourg	2
	Baignade	Pas de zone de baignade recensée de manière officielle Des zones informelles sont identifiées par la commune au sud en bordure du fleuve Maroni.	0
	Transport	Le fleuve Maroni qui a le nom de Lawa au niveau de la commune est la seule voie de pénétration vers le sud-ouest du département et il fait l'objet d'une navigation intense.	1

Le tableau ci-après présente les effets du projet sur l'environnement ainsi que les mesures associées.



## Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Autorisation des deux forages F3 et F4 sur la commune de Papaïchton en Guyane

**Tableau 3 : Effets du projet et mesures associées**

Type	Item	Impact en phase travaux	Mesures ERC	Impact en phase exploitation	Mesures ERC
Eaux souterraines	Aspect quantitatif	-	-	P / D	Respect des préconisations de l'hydrogéologue agréé Pose de compteur en sortie d'ouvrage pour vérifier les volumes prélevés Suivi du niveau de la nappe sur une année hydrologique
	Aspect qualitatif	T / I	Bonne gestion du chantier : - Stockage des produits et déchets sur des aires dédiées - Interruption des travaux en cas de pluie importante - Interdire le déversement de tout produit nocif dans le milieu récepteur (laitance de béton, hydrocarbures, ...)	P / I	Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du respect des normes sanitaires. Mise en place de périmètre de protection Entretien mécanique à l'intérieur du périmètre de protection
	Aspect qualitatif	-	-	P / I	Réalisation de fossés le long des pistes aménagés
Eaux de surface	Aspect qualitatif	T / I	Cf. Eaux souterraines	-	
Usages des eaux	Eau potable	T / D	Adaptation du chantier pour ne pas perturber les équipements existants et donc l'alimentation en eau potable	P / I	-
	Baignade	T / I	Cf. Eaux souterraines	-	-
Milieux naturels			-		
	Nuisances sonores	T / D	Bonne gestion du chantier : - Imposer l'arrêt du moteur lors d'un stationnement prolongé - Limiter la vitesse de circulation dans l'enceinte du chantier - Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du chantier	-	-
Environnement humain	Nuisances olfactives	T / D	Bonne gestion du chantier : - Recouvrement des camions de transport au moyen d'une bâche - Utilisation des itinéraires évitant les zones habitées et sensibles	-	-
	Déchet	T / I	Tri des déchets et stockage adapté	-	-
	Accès et trafic routier	T / D	Mise en place d'un plan de circulation, présence de panneau et vitesse limitée		

T	Impact Temporaire
P	Impact Permanent
D	Impact Direct
I	Impact Indirect

Impact Fort
Impact Moyen
Impact Faible
Impact Positif
Sans Impact

## Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Autorisation des deux forages F3 et F4 sur la commune de Papaïchton en Guyane



Le projet est compatible avec l'ensemble des documents de planification concernant la commune de Papaïchton :

Tableau 4 : Compatibilité du projet avec les documents de planification

Type	Spécificités du projet	Compatibilité
Documents d'urbanisme	Le périmètre de protection rapproché sera reporté sur le document d'urbanisme en cours d'élaboration.	Oui
SDAGE 2016-2021	<p>Le projet est concerné par 2 orientations du SDAGE :</p> <p>1 : Garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisante</p> <p>5° Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques guyanais</p> <p>→ Le projet aura une incidence positive sur la gestion de l'eau potable du territoire en subvenant aux besoins du bourg.</p> <p>→ l'exploitation des forages F3 et F4 a fait l'objet de modélisation permettant ainsi de préserver la ressource en eau disponible</p> <p>→ La mise en place d'un périmètre de protection contribuera à la protection de la ressource.</p>	Oui



## 1.6 Moyens de surveillance

### 1.6.1 Objet de la surveillance

La réflexion pour la passation d'un nouveau contrat avec la SGDE est en cours. Les nouvelles installations seront donc exploitées par la SGDE.

La SGDE en partenariat avec la commune de Papaïchton aura en charge la surveillance des forages et des équipements AEP.

### 1.6.2 Modalités d'entretien et de surveillance

#### 1.6.2.1 Surveillance quantitative

Les deux forages seront pourvus d'un compteur volumétrique, permettant de suivre les volumes prélevés et d'un manomètre avec vanne de décharge, permettant de connaître la HMT et donc le débit instantané (connaissant la courbe caractéristique de la pompe).

Un suivi quantitatif de la nappe souterraine sera effectué afin de vérifier l'absence de surexploitation de la ressource.

#### 1.6.2.2 Surveillance qualitative

Les ouvrages F3 et F4 feront l'objet d'un contrôle sanitaire conformément à la réglementation. Ce contrôle sanitaire sera organisé par la commune de Papaïchton. Les analyses seront réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

#### 1.6.2.3 Accès

Afin de garantir l'absence d'activité autre que le pompage sur le site, le périmètre de protection immédiat des captages est clôturé avec un grillage faisant obstacle aux intrusions.

#### 1.6.2.4 Entretien

Un entretien léger sera effectué à l'intérieur du périmètre de protection rapproché. A l'intérieur de ce périmètre, l'emploi de pesticides et herbicides est proscrit.

A l'intérieur du périmètre immédiat et des pistes d'accès, l'entretien sera constitué d'un débroussaillage annuel effectué mécaniquement par une entreprise.